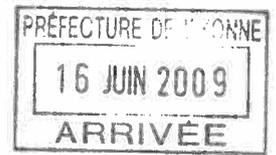


**DEPARTEMENT
DE L'YONNE**



**Communauté de
Communes du Jovinien**

EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Séance du 8 juin 2009

CONVOICATIONS ADRESSEES A CHAQUE CONSEILLER LE 2 JUIN 2009
COMPTE RENDU DE SEANCE AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE DE JOIGNY LE 15
JUN 2009
NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 26

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le huit juin deux mille neuf à dix-neuf heures trente dans les salons de l'hôtel de Ville de Joigny sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET, Président.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Monsieur Ronan LAURENS, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Françoise RAISON, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Maâmar TALBI, Madame Manuelle MOINE, Madame Pascale DAVID-SAUZEA, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Guy DUCHENNE, représenté par Monsieur Alain GREMET,
Madame Gaëlle LASSUCE, représenté par Monsieur Mohamed BELKAID

ETAIT ABSENT : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-François RAVSELJ

OBJET : Programme local de prévention des déchets (N° 41).

.../...

Conseil Communautaire du 8 juin 2009

N° 41/2009

Objet : Programme local de prévention de déchets – Engagement des démarches auprès de l'ADEME

CONSIDERANT le plan national lancé par l'ADEME encourageant la mise en œuvre de « programmes locaux de prévention des déchets », visant principalement à réduire d'au moins 7 % en 5 ans la production d'ordures ménagères et assimilées sur les territoires des EPCI partenaires,

CONSIDERANT qu'un accord-cadre pluriannuel doit être conclu pour une durée de 5 ans, des contrats de performance fixant les objectifs annuels d'activité et d'impacts à atteindre et les engagements financiers,

CONSIDERANT que l'ADEME apporte en contrepartie de l'engagement de l'EPCI une aide de 1,50 Euro / habitant / an,

VU la délibération du Conseil Communautaire approuvant un programme en date du 30 mars 2009,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE d'engager ce programme, dont la 1^{ère} année sera consacrée à un diagnostic approfondi, à la conception du programme et à la définition des indicateurs de suivi pertinents,

S'ENGAGE à constituer un comité de suivi de l'accord, qui sera Présidé par un élu, comportant le Directeur régional de l'ADEME ou son représentant,

S'ENGAGE à constituer un comité de pilotage du plan, constitué de collègues d'élus et agents intercommunaux, société civile (habitants, entreprises, associations...), institutions et services de l'Etat.

S'ENGAGE à prévoir les moyens financiers et les ressources humaines nécessaires, ainsi que leur formation aux outils mis en place par l'ADEME (« compta coût », animation...)

SOLLICITE l'aide financière de l'ADEME sur ce projet à hauteur de 1,50 Euro / habitant / an.

Pour copie conforme

Le Président,
Nicolas SORET

